



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 28 septembre 2017 - Montricher

74 communes membres, 39 présentes, 35 excusées/absentes, équivalent à 137 suffrages sur 269, la majorité absolue est à 69 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserex, Coinsins, Coppet, Corbeyrier, Corseaux, Crans-près-Céligny, Daillens, Dully, Founex, Genolier, Givrins, Jouxten-Mézery, La Sarraz, Lavigny, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mies, Moiry, Montricher, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthaz, Saint-Cergue, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, , Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bougy-Villars, Bremblens, Bursinel, Clarmont, Commugny, Cottens, Cuarnens, Denens, Echandens, Eclépens, Etoy, Eysins, Féchy, Gilly, Gimel, Gingins, Grens, Henniez, La Rippe, Le Chenit, Lonay, Lully, Missy, Montagny-près-Yverdon, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay, Trélex et Yens.

* * * * *

Points forts de l'assemblée générale

- *Présentation de M. Produit, Syndic de Coppet et membre du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon.*

Remarques de M. Produit : le district de Nyon a souhaité harmoniser les subventions qui pouvaient être obtenues.

D'autre part, la culture s'est délocalisée afin que des spectacles aient lieu également dans des villages et que des artistes locaux puissent se produire. A cet effet, les différents acteurs ont été mis en réseau afin de partager le matériel ou les locaux par exemple.

Concernant les retombées économiques, une étude démontre que chaque franc investi a une retombée directe ou indirecte de trois ou quatre francs. Il y a donc un lien entre le tourisme et la culture.

- *Synthèse et commentaires des tables rondes du 15 juin.*

Suite aux tables rondes organisées lors de la dernière AG de juin, quatre grands principes ont été admis.

Des questions restent ouvertes et l'avis de membres sera demandé afin de pouvoir esquisser une première ébauche de la nouvelle péréquation.

- *Audit de la Cour des comptes sur l'organisation et le financement de la police coordonnée.*

M. Jean-Christophe de Mestral présente les 5 recommandations émises par la Cour des comptes.



Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue ;*
2. *Adoption de l'ordre du jour du PV de l'AG du 15 juin 2017 à Le Vaud ;*
3. *Présentation de M. Gérard Produit, Syndic de Coppet et membre du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, qui s'exprime sur le sujet suivant : « Solidarité culturelle dans le district de Nyon »;*
4. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :*
Synthèse et commentaires des tables rondes du 15 juin
Etat d'avancement du GT péréquation de l'AdCV
Proposition de l'AdCV pour régler les « cas de rigueur »
Aménagement du territoire
Loi sur les écoles de musique : contributions de l'Etat et des communes
EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire)
Audit de la Cour des comptes sur l'organisation et le financement de la police coordonnée
Communes percevant elles-mêmes leurs impôts ;
5. *Divers et propositions de l'assemblée ;*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h10 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue la presse, Monsieur Gérard Produit, Syndic de Coppet et membre du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, Monsieur le Député Sylvain Freymond, Monsieur Bertrand Duperrex, Syndic de Vuillerens ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.
Elle remercie chaleureusement Monsieur le Syndic de la Commune de Montricher ainsi que les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité.

Elle annonce que la commune de Missy vient d'adhérer à l'AdCV et lui souhaite officiellement la bienvenue. Malheureusement, aucun membre de la Municipalité n'a pu être présent pour cette séance mais elle se réjouit de les accueillir à la prochaine assemblée afin de leur donner la parole et expliquer leurs motivations.

Mme la Présidente passe maintenant la parole à M. Didier Amez-Droz, Syndic de Montricher.

M. Amez-Droz souhaite la bienvenue à l'assemblée et décrit notre commune hôte : elle compte près de 1'000 habitants et se situe au pied du Mont-Tendre, plus haut sommet du Jura suisse. Après de multiples calculs et explications, la commune est arrivée à la conclusion qu'elle était surdimensionnée et « surdimensionnée » financièrement aussi... C'est la plus grande commune du district en terme de superficie, avec 1'200 hectares de forêts. Montricher a une vocation avant tout agricole, une magnifique fromagerie avec restauration en témoigne. Montricher n'est pas en reste question culture, elle abrite la fameuse « Maison de l'écriture », Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature, résidence pour écrivains et son incontournable bibliothèque ouverte au public. La commune n'étant pas très bien desservie en transports publics, elle construit actuellement un parking sous-terrain devant la rue des Remparts afin de diminuer

l'engorgement des voitures dans le centre du village. Dans ce cadre, la commune a collaboré avec la SIPaL (Service immeubles, patrimoine et logistique). Il propose de mettre le sujet de la collaboration avec le SIPaL à l'ordre du jour d'une Assemblée générale future.

L'assemblée ainsi que Mme Josephine Byrne Garelli remercient chaleureusement M. Amezdroz pour son accueil et sa présentation.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 15 juin 2017 à Le Vaud

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est donc adopté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 15 juin 2017 à Le Vaud. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec huit abstentions.

3. Présentation de M. Gérard Produit, Syndic de Coppet et membre du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, qui s'exprime sur le sujet suivant : « Solidarité culturelle dans le district de Nyon »

Mme Byrne Garelli présente M. Gérard Produit et lui souhaite la bienvenue.

Elle explique que lors d'une précédente Assemblée générale, elle a eu une discussion avec M. Freiburghaus, Syndic de Penthelaz, qui désire organiser un projet culturel en association avec les autres communes de sa région, mais il ne sait pas comment motiver ses collègues sur ce point. L'AdCV a décidé de demander à M. Produit, qui a développé la culture au sein du district de Nyon, de nous faire part de ses expériences.

La Présidente passe la parole à M. Produit.

Ce dernier remercie l'assemblée pour son accueil. Il explique qu'il désire expliquer ce qui s'est fait dans le district de Nyon et n'a pas la prétention de donner « une recette infaillible » aux autres.

Après nous avoir brossé un bref historique de l'évolution de la situation dans son district, M. Produit a traité de la politique culturelle à conduire, notamment de la nécessité de délocaliser une partie des événements, spectacles et autres expositions hors des centres urbains.

Il a ensuite indiqué que le Conseil régional soutenait toutes les formes d'arts, en encourageant particulièrement l'innovation et la prise de risques. Pour ce faire, dans son district, le Conseil dispose actuellement d'une enveloppe de CHF 420'000.-.

Après avoir expliqué les sources de financement de l'enveloppe précitée, il a présenté les résultats concrets obtenus.

Il a enfin parlé des études qui ont été menées, notamment sur les retombées économiques et touristiques favorables des actions conduites en faveur du développement culturel de sa région.

Voir présentation ci-jointe.

Mme Byrne Garelli remercie M. Produit pour son intéressante intervention et demande si l'assemblée a des questions.

M. Freibughaus, Syndic de Penthalaz, remercie la Présidente d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour ainsi que M. Produit pour sa présentation. Cette dernière lui a donné quelques pistes de réflexion. Il invite les Syndics du bord de la Venoge à le contacter afin de s'organiser.

M. Produit ajoute que certains spectacles organisés à Lausanne pourraient peut-être aussi être délocalisés, c'est un point à étudier. Mais ce qui fonctionne à Nyon ne fonctionnera pas forcément ailleurs. M. Produit est également responsable du sport au sein du district mais cette même idée fédératrice n'a cette fois pas fonctionné dans le domaine sportif.

4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Synthèse et commentaires des tables rondes du 15 juin

En dehors de trois questions qui ont fait l'objet de réponses assez univoques, aucune ligne commune claire ne ressort des réponses reçues.

Compte tenu de ce qui précède, la délégation du Comité de l'AdCV chargée d'analyser les résultats de ces questionnaires n'a pas réellement réussi à formuler à ce stade une proposition de nouvelle péréquation dont nous soyons sûrs qu'elle conviendra aux communes membres de notre Association.

En revanche, ses membres ont identifié quelques principes fondamentaux qui ont été généralement admis et des questions qui doivent être tranchées avant de pouvoir aller de l'avant. Enfin, il y a quelques autres points d'importance plus mineure qui peuvent rester ouverts pour l'instant.

Pour mémoire, neuf tables se sont penchées sur ces questions et seize communes ont répondu individuellement.

S'agissant des **questions** définitivement réglées, les idées d'une péréquation fondée sur la marge d'autofinancement, d'une péréquation à plusieurs niveaux et d'un taux unique d'impôt pour toutes les communes, ont été rejetées.

Quelques grands principes fondamentaux ont en revanche été admis :

- la nécessité d'une solidarité équivalente à aujourd'hui ;
- le besoin d'une péréquation claire, compréhensible et juste ;
- l'importance de limiter les différents plafonds ;
- la nécessité de se baser sur des critères fiables.

Pour ce qui est des questions fondamentales qui doivent être tranchées, on peut relever les points suivants :

Quels impôts/revenus doit-on prendre en compte dans le cadre de la péréquation et doivent-ils tous être traités de la même manière ?

En dehors de l'impôt foncier, que presque toutes les communes souhaitent conserver pour elles, les avis sont très divergents. Certains membres seraient prêts à céder une part des impôts sur les personnes physiques et morales, d'autres des impôts conjoncturels. Comme

aujourd'hui, les pourcentages des impôts perçus dédiés aux péréquations pourraient être différents d'un impôt à l'autre, mais c'est une solution compliquée. Or, de l'avis unanime, il faut simplifier la péréquation.

A noter que plusieurs membres du GT péréquation sont aussi d'avis que l'impôt foncier devrait rester aux communes.

Plafond de l'effort pour les communes

Jusqu'à quel niveau les communes peuvent-elles être amenées à participer aux péréquations ?

Quels revenus doivent être pris en compte, jusqu'où doit aller la solidarité, peut-on raisonnablement exiger de certaines communes qui reçoivent un nouveau gros contribuable de tout redonner aux péréquations, sont autant de questions qui doivent être tranchées.

Comment permettre à toutes les communes de conserver une part de leurs revenus après péréquation ?

Sachant que toutes les communes doivent conserver une part de leurs revenus après péréquation et que la solution du taux unique a clairement été rejetée par nos membres, quelle solution/mesure doit être appliquée pour atteindre cet objectif ?

Comment financer la facture sociale ?

De toutes les façons, la facture sociale devra être payée et elle va certainement continuer de progresser. Un transfert de points d'impôts ne changera rien à cela car il devra être indexé.

Doit-on envisager une bascule de points d'impôts à l'Etat pour la prise en charge de la facture sociale ?

Si non, doit-on affecter des points d'impôts dans l'arrêté d'imposition pour le paiement de la facture sociale ?

Une autre idée serait de mentionner sur l'arrêté d'imposition le nombre de points d'impôts qui doit être consacré à la facture sociale (plus de transparence pour le citoyen).

Qui faut-il aider dans la péréquation ?

Les villes ? Les communes ayant une valeur du point d'impôt inférieure à la moyenne ? Les communes ayant des dépenses propres importantes - dépenses thématiques ?

La transparence comptable est une question qui se pose ici. On sait, par exemple, que les communes qui maîtrisent bien le sujet jouent sur les dépenses thématiques pour moins contribuer (ou toucher plus) de la péréquation. Il y a également une certaine opacité sur la manière dont les villes utilisent les montants très importants reçus de la péréquation. On ne sait pas bien à quoi sont affectées ces sommes.

Le Comité est conscient qu'il est difficile pour nos communes membres de se positionner le soir de notre AG de septembre sur ces questions. Il est toutefois nécessaire que d'ici

L'AG de novembre, nos communes membres prennent une décision sur ces options. Ce n'est que sur cette base que la modélisation d'une nouvelle péréquation pourra se construire.

S'agissant des **questions** laissées **ouvertes**, il convient de relever qu'en fonction des réponses données aux questions fondamentales mentionnées ci-dessus, certaines d'entre-elles seront réglées et/ou ne se poseront plus.

Quelles recettes communales doivent être incluses dans le calcul de la péréquation ?

Quelle part des divers impôts communaux (art. 2 LPIC) devrait rester à disposition des autorités communales ?

S'agissant de ces deux premières questions, les avis exprimés sont très différents, parfois même contradictoires.

Y-a-t-il des compétences que les communes devraient reprendre à la place du Canton ?

Quelques communes seraient prêtes à (re)prendre certaines compétences du Canton et d'autres pas du tout.

Quelles sont vos propositions pour simplifier la péréquation intercommunale ?

Il n'y a pas eu beaucoup de propositions sur ce sujet très technique, mais un fort besoin de simplification a par contre été exprimé par nos membres.

Faudrait-il privilégier une péréquation des ressources, des besoins ou mixte (comme aujourd'hui) et pourquoi ?

Là aussi, les avis divergent, mais une certaine préférence pour la péréquation mixte se dégage.

Mme Byrne Garelli remercie MM. Chemouny et Thévoz pour leurs interventions.

Etat d'avancement du GT péréquation de l'AdCV

M. Chemouny informe l'assemblée sur le GT péréquation : le groupe de travail est pluridisciplinaire, il est également composé de Députés et d'un technicien travaillant au sein d'une fiduciaire et ancien responsable des finances communales au SCL.

Le GT s'est réuni à trois reprises, il a validé les questions posées lors de l'Assemblée générale du 15 juin ainsi que les questions présentées par M. Thévoz précédemment.

La prochaine séance est prévue pour janvier 2018.

Le GT aura les tâches suivantes :

- analyse de la péréquation actuelle;
- définition d'une feuille de route;
- réforme ou refonte du système;
- modélisation de la future péréquation;
- répartition des tâches canton/communes : impacts financiers et politiques;

M. Daniel Gallay, Municipal à Borex, demande quel est le poids au Grand Conseil de ceux désirant un changement. Est-ce que tout le monde en a assez ou y a-t-il des susceptibilités à ménager ?

Mme Byrne Garelli lui répond que lors des débats en 2016, un gros travail a eu lieu sur la péréquation qui a été massivement modifiée : suppression de l'écrêtage et modification de 8 ou 9 critères. Le sujet était très compliqué et politisé. Le Conseil d'Etat a repris l'intégralité de la proposition de l'UCV et la solution transitoire 2018-2019 de l'AdCV n'a pas été prise en compte. Suite à la votation de la loi, des problèmes sont apparus tout de suite. L'AdCV avait informé le Conseil d'Etat que des cas de rigueur apparaîtraient. En 2017, le Conseil d'Etat se voit contraint de « mettre encore un pansement » sur cette péréquation. Selon l'AdCV, il s'agit à nouveau d'un emplâtre sur une jambe de bois.

Les Députés sont effectivement impatients de trouver une solution. Ils ressentent la frustration des communes, qu'elles soient riches ou pauvres et comprennent aujourd'hui la complexité des travaux de 2016. Ils souhaiteraient actuellement une péréquation plus simple. Mme Byrne Garelli estime que l'on doit avoir la paix entre les communes vaudoises sur la question péréquative. La bataille ne peut pas continuer. Il faut trouver un modèle acceptable par tous. Elle estime qu'un modèle simple, transparent et facilement analysable améliorerait la situation. Les communes à forte capacité financière ne sont pas contre une solidarité mais elles commencent à se demander à quoi sert l'argent qu'elles donnent. Actuellement, il n'y a aucune obligation pour les communes recevant de l'argent de montrer l'utilisation de ces montants. Il y a un manque de transparence. La comptabilisation des versements reçus sera également un dossier chaud.

Les Députés et le Conseil d'Etat sont conscients des problèmes péréquatifs.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, approuve les propos de la Présidente et émet deux remarques. Pour qu'une loi soit valable, il faut qu'elle soit simple. Nous ne pouvons pas continuer à avoir un système péréquatif que 60% des boursiers ne connaissent pas, le pourcentage étant certainement encore supérieur. Nous sommes dans un système que personne ne comprend et sur lequel les plus malins peuvent probablement jouer. Etant dans une commune considérée comme riche, il confirme que sa commune est prête à faire un effort péréquatif important. Toutefois, quand une commune paie plus qu'elle ne reçoit, comme dans les cas de rigueur qui sont apparus, ce n'est plus de la solidarité. Il serait regrettable que les contribuables attractifs, qui le sont tant pour la commune que pour le Canton, partent suite aux décisions prises par les communes afin de préserver leurs propres intérêts économiques. Les impacts financiers des départs des très gros contribuables doivent également être pris en compte dans ce système. Il appelle de ses vœux une réflexion.

Il pose deux questions :

- 1) est-ce que les Députés sont vraiment les meilleurs arbitres de cette décision, ce d'autant qu'ils seront également « drivés » d'un point de vue politique ?
- 2) notre association aura-t-elle une chance de pouvoir influencer les débats ?

Il est sceptique. Il est partisan d'être pragmatique dans notre approche.

Mme Byrne Garelli n'a pas vraiment de réponse à donner à la première question. Quand à celle de savoir si nous serons assez forts pour nous défendre, elle dit qu'elle doit y croire. Le projet de loi présenté montre une prise de conscience de l'importance des gros contribuables. Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or, il faut les garder dans notre Canton. M. Broulis dit toujours que le Canton de Vaud doit rester accueillant pour les grosses fortunes, les grandes entreprises. Or, aucune nouvelle grosse entreprise ne s'est installée dans le Canton depuis 5 ans. C'est un signe d'affaiblissement de l'attractivité de notre fiscalité. Elle ose espérer qu'il y ait une vraie prise de conscience pour toutes les communes que nous devons garder ce type de contribuables. La Présidente continuera à travailler dans ce sens avec le soutien des membres de l'AdCV.

Proposition de l'AdCV pour régler les « cas de rigueur »

M. Thévoz explique que l'AdCV, suite à l'apparition des cas de rigueur, a souhaité un moratoire mais ce dernier a été refusé.

L'AdCV a ensuite élaboré une nouvelle solution qui reprend le point d'impôt écrêté, car quand il était en vigueur, il n'y avait pas de cas de rigueur. Elle a d'autre part augmenté la couche de solidarité de 27% à 36% et a conservé le plafond du taux d'effort à 56%, considérant que de le baisser à 45% n'était pas une mesure solidaire. Cette solution permettait de régler tous les cas de rigueur.

Les graphiques p. 30 et 31 de la présentation montrent les effets des solutions qui ont été votées en 2016.

Mme Tinguely présente la solution qui a été proposée par le Conseil d'Etat. Elle est actuellement traitée par la Commission du Grand Conseil qui est en charge de ce dossier.

Le premier point est d'avoir plafonné le taux d'effort à 45 points d'impôts communaux, sachant qu'aujourd'hui la commune ayant le taux d'impôt le plus bas est Eclépens avec un taux de 46. L'Etat propose donc de baisser le plafond à 45, les cas de rigueur avérés étant tous réglés. Ceci veut dire qu'aucune commune ne paiera plus, pour les péréquations horizontales et verticales, que 45 points d'impôts communaux. Auparavant, le taux était indexé à l'augmentation de la facture sociale, soit actuellement à environ 56 points. La mesure semblait bonne à première vue et Mme Tinguely et M. Thévoz ont testé le système. Ils ont constaté qu'il réglait effectivement les cas de rigueur avérés. Par contre, il ne réglait pas les cas de rigueur de toutes les communes dans le sens où dans un processus dynamique, ils ont trouvé que si certaines communes ou villes accueillait un contribuable important, leur participation aux péréquations serait tout de même au-delà du 100% du montant d'impôts perçu grâce à ce contribuable. Par conséquent, l'AdCV ne peut pas défendre cette mesure. Le risque est qu'une Municipalité propose à ces riches contribuables de s'installer en résidence secondaire afin de ne pas devoir augmenter les impôts de toute la population. Ce n'est politiquement pas défendable.

Lorsque l'AdCV est retournée auprès du Conseil d'Etat lui prouvant que cette mesure ne suffisait pas, ce dernier a proposé de donner une nouvelle compétence à la COPAR (Commission paritaire) afin qu'elle puisse lui proposer des solutions pour ces cas de rigueur.

L'AdCV pense que ce n'est pas une bonne mesure et a transmis sa position au Conseil d'Etat. La solution est préconisée pour 2018 et 2019. Le Conseil d'Etat pense qu'il n'y aura pas de cas de rigueur en 2017. Mme Tinguely rend attentifs les membres qu'en cas de venue d'un nouveau contribuable ou d'une augmentation de revenus conséquente d'un contribuable physique ou moral, ceci pourrait avoir de grandes implications financières et pourrait créer un cas de rigueur. Or, le problème est qu'il n'y a pas de solution prévue pour 2017.

Mme Byrne Garelli remercie Mme Tinguely et M. Thévoz pour leur intervention et leur travail et demande si l'assemblée a des questions.

M. Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, indique qu'il a envoyé un e-mail en date du 12 juillet 2017 suite à l'envoi de la prise de position de l'AdCV à la COPAR. Il n'a malheureusement pas reçu de réponse à ce jour. La Municipalité de Crans-près-Céligny a noté dans la proposition de l'AdCV que « l'objectif est de conserver un plafond de l'effort haut pour contribuer à la réduction de l'écart des taux d'imposition entre les communes ». La commune de Crans a posé la question : « Est-ce que l'Assemblée générale tenue à Le Vaud le 15 juin vous donnait un mandat pour cette position ? ». M. Middleton

ajoute que s'il a bien compris M. Chemouny, ça n'a pas été le cas, le taux unique a été refusé. Ensuite, la commune a noté que « la baisse du taux de l'effort n'encourage pas les communes concernées à augmenter leur taux d'imposition, augmentation pourtant souhaitée par le Conseil d'Etat ».

La commune a posé deux questions :

- 1) est-ce que c'est le rôle de l'AdCV de répondre aux souhaits du Conseil d'Etat plutôt qu'à ceux de ses membres ? et
- 2) est-ce que c'est le rôle de l'AdCV d'encourager ses membres à augmenter leurs taux d'imposition ?

M. Thévoz lui répond que par rapport à la question de principe, pour ce qui est de suivre ce qui a été décidé par le Grand Conseil en 2016, le but principal de l'AdCV était de trouver une solution afin de pouvoir remettre le point d'impôt écrêté. A cet effet, il fallait également donner certaines garanties de solidarité par rapport à l'aide accordée aux communes à faible capacité financière et par rapport au plafond de l'effort. Cependant, il a été démontré qu'en plus d'économiser 27 millions aux communes à forte capacité, notre proposition avait l'avantage de remettre en place le point d'impôt écrêté. Cet élément est important particulièrement pour la prochaine péréquation. Il faut également trouver des mesures compensatoires car lors de la future révision de la LPIC, nous ne pourrons pas diminuer la solidarité (l'UCV et le Canton s'y opposeront). Dans l'exposé des motifs, il est mentionné que l'AdCV proposait des mesures qui étaient plus proches d'une refonte du système afin de corriger les erreurs de 2016. Malheureusement notre solution n'a pas été acceptée.

Mme Byrne Garelli propose à M. Middleton que Mme Tinguely et M. Thévoz prennent contact avec lui afin de discuter de son e-mail.

Aménagement du territoire

M. Pierre Stampfli fait un bref résumé sur le PDCn. Il explique également que ce dernier a été validé par le Grand Conseil et que plusieurs propositions de l'AdCV ont été acceptées, dont l'année de référence 2014 par exemple, qui a ensuite été modifiée en 2015 par le Grand Conseil.

Concernant les zones agricoles, le groupe de travail désire que le 50% des zones constructibles qui doivent être remises en zones agricoles restent constructibles mais bloquées pendant 15 ans, tout comme le Canton du Valais.

Sur un autre sujet, toutes les associations sont contre le projet de la LAT2 qui leur a été présenté.

M. Stampfli fait remarquer que l'AdCV est de plus en plus sollicitée par le Canton : dans le domaine de la construction et des zones artisanales par exemple.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, est d'avis que l'AdCV a tout son rôle à jouer. Concernant la future loi qui sera votée au Grand Conseil, il demande que la question de l'indemnisation des propriétaires soit indiquée dans la future loi. Ce point est très ambigu. Il a cru comprendre que le Canton renvoyait simplement à la jurisprudence du Tribunal fédéral qui est extrêmement restrictive en la matière. Il rappelle qu'il sera extrêmement difficile pour les communes d'expliquer à leurs administrés qu'ils perdent leur constructibilité, sans aucune contrepartie financière dans l'immense majorité des cas. De plus, le Canton cherche à faire en sorte que ce soient les communes qui annoncent de ces bonnes nouvelles. Il rappelle que la votation, acceptée à plus de 60% par le peuple, avait demandé une indemnité équitable des propriétaires de terrains

dézonés. Tout comme dans la péréquation, il y aura certes des gagnants et des perdants et il faut montrer de la solidarité, mais il faut tout de même indemniser les personnes concernées d'une manière ou d'une autre. Ceci est, à son avis, une réflexion que l'AdCV doit porter auprès de la Députation.

La Présidente remercie M. Schmidt de son intervention.

Loi sur les écoles de musique : contributions de l'Etat et des communes

M. Andreas Sutter rappelle que le protocole d'accord tripartite concernant la loi sur les écoles de musique a été signé en 2010. Ce protocole a été élaboré par la Plate-forme Canton-Communes fixant les contributions des communes et du Canton aux écoles de musique jusqu'en 2019.

En 2017, conformément à l'art. 40 LEM, qui plafonne le montant maximal de la contribution du Canton cette année-là à CHF 11.31 millions, la contribution est restée plafonnée à CHF 8.50 par habitant (communes et Canton) alors que l'accord prévoyait CHF 9.50 ; (pour des raisons de croissance démographique trop importante).

En 2018, la contribution sera de CHF 9.50 pour le Canton et les communes (retour à l'application de l'accord de 2010).

EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire)

M. Andreas Sutter informe l'assemblée que l'Etablissement (EIAP) a déjà siégé plusieurs fois cette année. Le 5 octobre, l'EIAP auditionnera tous les réseaux, associations faitières et associations professionnelles et non-professionnelles qui tournent de près ou de loin autour de parascolaire afin qu'ils puissent donner leur avis sur les normes actuelles, les contraintes, le financement, etc.

Il fait remarquer qu'il est très content de la représentativité de l'AdCV au sein de l'EIAP : l'AdCV a deux sièges sur les dix que compte l'EIAP mais les huit autres sont occupés par des communes qui ressemblent à celles de l'AdCV. La discussion est agréable.

Il informe également qu'il a été décidé qu'avant que toute décision soit déposée par l'EIAP, cette dernière informera les communes de ses intentions via les associations.

M. Sutter rappelle que l'EIAP ne traite que les degrés scolaires Harmos de 1P à 8P.

Audit de la Cour des comptes sur l'organisation et le financement de la police coordonnée

M. Jean-Christophe de Mestral présente les 5 recommandations émises par la Cour des comptes concernant l'organisation et le financement de la police coordonnée, à savoir :

- *Problèmes de blocages dans la gouvernance au niveau du CCS et de la direction opérationnelle (DO)*

Cette recommandation est justifiée mais il faut en relativiser la portée car le CCS a déjà passablement modifié sa manière de faire.

- *Systématique et coordination à développer*

Il s'agit du pool des Directives opérationnelles (DOPER) et de problèmes opérationnels, dont il faut améliorer la coordination. Ce point est organiquement lié à l'évolution (et à l'adoption par l'ensemble des polices, le cas échéant) de la technologie (système informatique, logiciels, nouveau système d'aide à l'engagement).

- *Estimation des coûts problématique*

Il n'existe pas de liste des missions générales de police mais il serait souhaitable de la réaliser à terme afin de pouvoir les mettre en évidence comptablement. Par ailleurs, le

rapport relève que les coûts de la sécurité et de ce qui est dû à l'Etat ne sont pas inscrits de manière harmonisée dans les comptes des communes, empêchant des comparaisons statistiques fiables.

- *Mode de financement opaque, rigide, déséquilibré dès l'origine*

M. de Mestral ne partage pas totalement cet avis critique. Il est vrai que le système a été conçu au départ pour une certaine proportion de police communale et délégatrice. Si cette proportion se modifie notablement, le système commence à présenter un déséquilibre, d'où le terme de rigidité. Une amélioration doit cependant être apportée. Un problème avait déjà été identifié au niveau des communes délégatrices : certaines encaissent 2 points d'impôt mais contribuent en retour à moins que ces 2 points en facture globale. Elles font donc un bénéfice, ce qui n'est pas normal. Sept communes ont ainsi été identifiées sur les acomptes 2016. Les polices régionales paient 41% de la facture cantonale et les communes délégatrices 59%.

Tout ceci doit être rediscuté.

- *Unification des statuts*

Le Conseil d'Etat a également décidé de repousser cet objectif en 2022, priorisant la discussion sur le mode de financement par rapport à la question de l'unification des statuts. Dans l'intervalle, certaines solutions se mettent en place de manière naturelle afin de minimiser les conséquences financières et opérationnelles liées aux transferts de policiers d'une police à l'autre. Il n'en reste pas moins qu'une solution globale et viable doit encore être trouvée à ce problème délicat si l'on veut maîtriser les coûts dans leur ensemble.

La Présidente remercie M. de Mestral pour son intervention.

Communes percevant elles-mêmes leurs impôts

En réponse à une question posée par M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, lors d'une précédente Assemblée générale, M. Chemouny explique que 13 communes dans le Canton, dont 6 membres de l'AdCV, perçoivent elles-mêmes leurs impôts. 7 communes se situent dans le district de Morges mais on en trouve également dans 6 districts différents.

Les communes sont en majorité petites, mais il y en a également des plus grandes, dont une comptant plus de 8'000 habitants.

M. Chemouny a envoyé un questionnaire aux communes concernées duquel on peut noter les avantages et inconvénients suivants :

Avantages :

- les acomptes peuvent être demandés selon l'agenda de la commune;
- la commune décide du montant de ceux-ci;
- la possibilité d'offrir un intérêt aux contribuables qui règlent leurs impôts à l'avance;
- un contrôle et suivi des contribuables

Inconvénients :

- implique un travail administratif et d'expédition conséquent.

Ce travail a permis à certaines communes de compléter le cahier des tâches du boursier. Cependant, une des communes envisage d'abandonner cette pratique afin que son boursier puisse se consacrer à d'autres travaux.

M. Schmidt remercie l'AdCV pour le travail qui a été fait. Il ajoute qu'une autre réflexion peut être faite, à savoir qu'il y a un avantage en rassemblant des communes par exemple afin de percevoir leurs impôts : les communes ne devraient plus quémander pour recevoir leur argent. Sa commune doit verser plusieurs millions au Canton mais il n'a pas encore

reçu l'argent afin de pouvoir les payer ! Il a proposé à l'Association des Syndics de Terre Sainte de se regrouper ; cette dernière a accepté de faire une étude. Il demande si d'autres communes de l'AdCV sont intéressées à s'associer à cette étude afin de voir si une rationalisation des coûts est possible. Si les communes ont en mains plusieurs millions, il se demande si M. Broulis aura plus d'intérêt à les écouter.

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, désire faire profiter de l'expérience de sa commune qui a prélevé les impôts directement durant longtemps mais elle a été contrainte à y renoncer. Selon elle, il est difficile de trouver le personnel compétent pour ce travail et le problème n'est pas négligeable. De plus, il est délicat de gérer certaines situations, particulièrement lors de litiges.

Mme la Présidente propose que l'AdCV prenne contact avec M. Schmidt afin de discuter de ce sujet et étudier ce que l'association pourrait faire.

5. Divers et propositions de l'assemblée

La Présidente demande si l'assemblée désire ajouter quelque chose sous le point « Divers ».

M. Gérard Produit revient sur une question posée précédemment liée au modèle péréquatif. La péréquation est complexe, elle évolue depuis plus d'une dizaine d'années, il a vécu trois systèmes péréquatifs qui n'ont jamais été satisfaisants pour tout le monde. Selon lui, le modèle est pensé en fonction d'un nombre trop élevé de variables et essaie d'amener une certaine équité entre les communes. Or, il constate qu'à chaque nouvel élément, on utilise ce même modèle, ce qui renforce encore, à son sens, un certain nombre d'inégalités. Au nom de la commune de Coppet, il désire un nouveau modèle avec moins de variables et ne pas une fois encore tordre l'ancien modèle qui est bien trop compliqué.

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, rappelle l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCV sur leurs nouveaux statuts. Elle parle au nom de plusieurs Syndics de la région de Morges qui saluent l'esprit d'ouverture de l'UCV qui a renoncé à interdire à tout membre de l'AdCV d'être membre de leur association. Ils désirent formuler à Mme la Présidente de l'AdCV et à son Comité leur vœu d'une bonne collaboration avec l'UCV et d'essayer de maintenir dans la mesure du possible des relations cordiales, de trouver des socles, aussi petits soient-ils, dans le but de pouvoir être aussi fort que possible vis-à-vis du Canton.

L'assemblée remercie Mme Ganshof pour son intervention.

Mme la Présidente espère que l'assemblée a senti, lors de ses différentes interventions, que l'AdCV n'a pas de problème particulier avec l'UCV, elle entretient personnellement des relations cordiales avec Mme Wyssa ainsi qu'avec plusieurs membres du Comité.

Mme Byrne Garelli a rencontré dernièrement l'UCV en compagnie de MM. Stampfli, Buttin et Chemouny afin de discuter des ZIZA (zones industrielles et artisanales) et de préparer des propositions pour le Conseil d'Etat sur la gestion de ces zones. Les deux associations ont très bien collaboré et le Canton a salué les propositions faites par l'UCV et l'AdCV.

La Présidente désire que tout le monde prenne conscience que la future péréquation doit être fair-play. Il faut prendre un peu de hauteur sur ce dossier. Les gens doivent travailler afin de trouver des solutions. Il faut changer de philosophie.



M. Andreas Sutter ajoute que la collaboration avec l'UCV dans le domaine scolaire est excellente. Les deux associations sont complètement en ligne en ce qui concerne les constructions scolaires.

Mme Ganshof répond qu'il ne faut pas prendre son intervention comme une critique car les Syndics ne savent pas exactement comment cela se passe, ils désiraient surtout relever l'ouverture de la part de l'UCV et qu'ils souhaitaient la même ouverture de la part de l'AdCV.

M. Pierre-Alain Schmidt, rajoute, au sujet de la péréquation, que de savoir ce qui est juste et injuste est très compliqué, d'autant plus compliqué lorsque la matière n'est pas accessible au commun des mortels. Il rejoint Gérard Produit lorsqu'il désire quelque chose de simple. Il ajoute que nous ne serons pas crédibles si nous ajoutons une couche supplémentaire vis-à-vis de nos communes.

Mme la Présidente remercie les intervenants pour leurs messages.

Elle aimerait encore donner à l'assemblée trois dernières informations :

Les communes recevront prochainement un courrier de l'AVASAD qui confirmera que le prix par habitant pour 2018 augmentera de CHF 2.50, il s'élèvera donc à CHF 95.50.

Les communes ont été contactées concernant le projet de fiscalité agricole du Conseil d'Etat. Elle a une séance mardi matin à 8h00 avec la Commission qui traite la motion Raphaël Mahaim et consorts - Fiscalité agricole : il faut se résoudre à réviser la loi vaudoise. Elle demande aux personnes concernées de lui transmettre toute information utile à cette séance.

Et pour terminer, elle remercie infiniment la commune de Corbeyrier pour l'organisation de la magnifique sortie récréative début juillet. Elle en garde un souvenir ébloui et demande à Mme la Municipale présente de transmettre ses remerciements à la Municipalité.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Byrne Garelli remercie l'assemblée, le Syndic des lieux et lève la séance.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h40

Calendrier 2017

- Jeudi 30 novembre 2017, assemblée générale à Penthalaz

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de M. Gérard Produit